

ANNEXE 5



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

Auto-école 1000 BORNES
211 avenue du Général de Gaulle
16800 SOY AUX

ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

«QUALITE DES FORMATIONS AU SEIN DES ECOLES DE CONDUITE»

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du 05/09/2018 jusqu'au 04/09/2021.

Le préfet de département,  son représentant

Solenne BLONDIAUX

Site Internet: www.securite-routiere.gouv.fr